



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Services de L'État

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

Par arrêté préfectoral n°2024/12/DCSE/BPE/EXP du 11 avril 2024, il sera procédé pendant 19 jours consécutifs du lundi 10 juin 2024 à 9h00 au vendredi 28 juin 2024 à 18h00 à une enquête parcellaire complémentaire destinée à identifier les propriétaires et les titulaires des droits réels afférents, et à déterminer les parcelles de terrains à acquérir par la Communauté de Communes du Pays de Montereau sur le territoire des communes de Marolles-sur-Seine pour la réalisation de la Zone d'Activités Concertées (ZAC) du Moulin à Marolles-sur-Seine.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Marolles-sur-Seine, sise Place Charles-de-Gaulle (77130).

Pendant toute la durée de l'enquête parcellaire, le dossier d'enquête sera consultable en mairie de Marolles-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci au public, et le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier, côté et paraphé par le maire, ouvert dans cette même mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Ces observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé en mairie de Marolles-sur-Seine pour y être tenues à la disposition du public.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean BAUDON, géomètre expert retraité, ingénieur conseil en infrastructures est désigné comme commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Marolles-sur-Seine, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- jeudi 13 juin 2024 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Marolles-sur-Seine et consultable sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.